

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 30 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 30 août 2016 à 20h45, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Jérôme St-Louis, Jean-Pierre Allard, Yves Germain et Marcel Dubé.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-08-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) BNC – Billet à demande de 75 000\$
- 3) Règlement 2016-03 – Code d'éthique et de déontologie des élus
- 4) Règlement 2016-04 – Code d'éthique et de déontologie des employés
- 5) Période de questions
- 6) Levée de la séance

Adoptée

2016-08-02

2. BNC – BILLET À DEMANDE DE 75 000\$

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la mairesse, Francine Asselin Bélisle et Richard Gagnon, directeur général pour signer le billet à demande d'un montant de 75 000\$ pour la période d'août à octobre à un taux variable de 2.70% l'an auprès de la Banque Nationale du Canada.

Adoptée

3. RÈGLEMENT 2016-03 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Le conseiller Luc Bélisle donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance du conseil un règlement décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

4. RÈGLEMENT 2016-04 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le conseiller Yves Germain donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance du conseil un règlement décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-08-03

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 21h00.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse